



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 31 janvier 2020

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour le Préavis n° 56/2020 relatif au nouveau  
règlement général de Police (RGP)

		Séances					Emoluments		Signatures
29.1									
Rapporteur :	Angélique Teixeira	X							
Membre :	Isabelle Gremion	X							
	Benoît Mazzilli	X							

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

La Commission nommée pour le préavis s'est réunie le mercredi 29 janvier 2020 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Nicolas Rochat, Municipal en charge du dossier. Nous le remercions pour sa disponibilité et les informations fournies.

Le règlement de police actuel datant de 2006, la Municipalité a décidé de le mettre au goût du jour car les règles liées à l'évolution des habitudes ne permettent plus l'application de certains articles devenus incomplets ou inadaptés.

Après avoir lu les 60 pages du règlement présenté dans ce préavis, la commission a pu relever quelques points.

Premièrement, une recherche plus simple et plus rapide grâce à une table des matières en première page.

Deuxièmement, le fond de ce règlement reste le même que le précédent mais le contenu des articles est plus détaillé.

Troisièmement, à la page 59 vous pouvez retrouver la liste des contraventions et leurs montants. Sur cette page, la commission aimerait rajouter au point 11, la cigarette qui fait aussi partie des déchets fréquemment jeté dans les rues de notre village.

Et pour finir, à l'article 115 la phrase écrite à double a été relevée par la commission.

Ce règlement a été contrôlé et validé par des juristes du Canton. Nous vous encourageons à l'adopter pour qu'il puisse être ensuite approuvé par la Cheffe du département concerné. Il rentrera en vigueur à la date fixée par la Municipalité qui veillera, dans le futur, à son application.

En conclusion, au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu le préavis municipal N°56/2020, relatif au nouveau règlement général de Police (RGP) ;
- Oùï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide
1. D'accepter le préavis n° 56/2020 relatif au nouveau règlement général de Police (RGP), abrogeant celui du 12 décembre 2006.
  2. D'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par la Cheffe du Département concerné.

Ont signé :

Isabelle Gremion

Benoît Mazzilli

Angélique Teixeira

Teixeira